



Note de présentation budgétaire brève et synthétique

Comptes Financiers Uniques 2025 :

La DGFIP ayant rencontré des problèmes de logiciel au niveau national n'a pas été en mesure de fournir les Comptes Financiers Uniques définitifs (pour le budget principal et pour celui de la zone d'activité Bel Air) pour leur examen et approbation initialement prévus lors du conseil municipal du 26 février 2026, c'est donc la nouvelle équipe issue des élections du 15 mars 2026 qui s'en est chargé.

Compte Financier Unique – Budget Principal

➤ Section de Fonctionnement :

Avec 1 272 153 € de dépenses et 1 569 196,33 € de recettes, la section de fonctionnement présente pour l'année 2025 un excédent de 297 043,33 €.

- **Les dépenses :** le montant des dépenses s'élève globalement à 1 272 153 €. Si on déduit les sommes consacrées aux opérations d'ordre et de transfert entre sections liés à des cessions ou des acquisitions de biens (184 047 €) nous arrivons à des dépenses effectives en 2025 de 1 088 106 €. Ce chiffre est quasiment identique à celui de l'année dernière ce qui signifie que nous sommes parvenus à une relative stabilité de nos dépenses.

Dépenses année 2022 : 972 205 €

Année 2023 : 1 064 562 €

Année 2024 : 1 053 981 €

Année 2025 : 1 088 106 € soit + 34 125 € ce qui représente une légère augmentation de 1,03 %

Avec 1 088 106 € de liquidité (hors opérations d'ordre) sur un budget prévisionnel de 1 221 183 € (en neutralisant le virement à la section d'investissement de 279 417 €), nous sommes à un taux de réalisation de 89,10 % par rapport aux prévisions ce qui est tout à fait correct.

- **Les recettes :** Le montant des recettes s'élève globalement à 1 569 196 €. En enlevant les opérations d'ordre et de transfert ainsi que les produits spécifiques en lien avec la vente d'un terrain, nous arrivons à des recettes effectives pour 2025 de 1 393 604 €. Ces recettes sont une nouvelle fois en diminution par rapport aux années précédentes.

Depuis 2022, nous avons perdu plus de 100 000 € de recettes principalement du fait d'une baisse de nos dotations et des sommes perçues au titre de taxes.

Recettes année 2022 : 1 519 513 €

2023 : 1 476 109 €

2024 : 1 421 286 €

2025 : 1 393 604 €

Cette contraction des recettes s'explique essentiellement par une nouvelle diminution de la Dotation de Solidarité Rurale (- 5 300 €) et un recul des Droits de Mutation à Titre Onéreux (- 21 300 €). Ces pertes sont partiellement compensées par une augmentation des recettes de la fiscalité locale.

Ce double mouvement de hausse des dépenses et de baisse des recettes entraîne une diminution à la fois constante et significative du résultat de la section de fonctionnement.

➤ **Section d'Investissement :**

Avec 1 306 592,71 € de dépenses pour 803 833,22 € de recettes, la section d'investissement est en déficit pour 2025 de 502 759,49 €.

A noter qu'en 2024, nous avons dépensé 603 094 €.

Cela s'explique par le fait que nous avons pu terminer plusieurs très gros chantiers sur l'année écoulée comme par exemple la résidence senior, la maison d'assistantes maternelles, l'aménagement du bourg de l'Aubépin, mais également des opérations moins importantes comme l'installation de colonnes semi-enterrées et la rénovation des city-stades de Lamure et de l'Aubépin.

Toutes ces réalisations ont généré des investissements très importants pour la commune (de l'ordre de 1 800 000 €) dont une grande partie a été financée sur l'année 2025.

De ce fait, les « restes à réaliser » en dépenses qui étaient d'un montant total de 930 133 € fin 2024 se réduisent à 343 576 € fin 2025 alors que dans le même temps les « restes à réaliser » en recettes passent de 393 986 € à 478 186 €.

Ce Compte Financier Unique 2025 a été approuvé à l'unanimité lors du conseil municipal en date du 23 avril 2026.

Budget primitif 2026 :

Grâce à la possibilité de procéder à une reprise anticipée du résultat 2025, ce budget primitif a pu être voté par l'équipe municipale sortante lors du dernier conseil de la mandature le 26 février 2026.

➤ **Section de fonctionnement :**

Montant budgétisé : 1 489 300 € en dépenses et en recettes

A l'instar des années précédentes, le budget primitif a été travaillé par article à partir des dépenses réalisées en 2023 ainsi que 2024 et 2025. Nous avons également analysé plus finement ceux qui avaient dépassé les prévisions initiales du budget 2025 et ceux qui avaient connus des variations importantes (en plus ou en moins) d'une année sur l'autre. Nous envisageons de fait une nouvelle augmentation de nos dépenses de fonctionnement.

Compte-tenu du contexte budgétaire national, une prudence particulière a été appliquée sur les recettes, notamment en ce qui concerne la Dotation Globale de Fonctionnement, la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) et les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) qui constituent une part très importante de nos ressources avec la fiscalité locale.

➤ **Section d'investissement :**

Montant budgétisé : 1 478 000 € en dépenses et en recettes

Ce budget a été élaboré à partir des projets et chiffrages présentés par les différentes commissions municipales. Il intègre une part de dépenses d'investissement « récurrente » mais aussi les opérations en cours non terminées (cf. restes à réaliser en dépenses) ainsi que des projets considérés comme prioritaires par l'équipe sortante.

Au niveau des subventions, seules celles déjà notifiées ont été prises en compte (cf. restes à réaliser en recettes).

Des ajustements et quelques arbitrages ont été nécessaires pour parvenir à équilibrer ce budget et l'adapter aux capacités financières de la commune.

Le budget primitif a été approuvé à l'unanimité.

Il pourra évidemment être amendé par la nouvelle équipe municipale.

Compte Financier Unique - ZA Bel Air

Cette zone artisanale a été initiée en 2012 et la vente du dernier terrain est intervenue en 2020.

Depuis cette date, ce budget (annexe au budget principal) présente un résultat identique d'année en année d'un montant de 61 105,37 €.

Ce reliquat disponible avait vocation à financer la fin des aménagements de cette zone artisanale notamment des travaux de voirie. Entre temps, la gestion de ces zones est devenue de la compétence de la Communauté de Communes. Celle-ci a procédé au goudronnage complet de la voirie du site.

Ce budget annexe n'ayant plus aucune raison d'être, la commune a décidé de procéder à sa clôture à la date du 31 décembre 2025 et une délibération a été adoptée en conseil municipal. Le solde disponible sur ce budget a été reporté au budget principal.

Cette opération a été réalisée en étroite collaboration avec le Service de Gestion Comptable de Givors.

Le CFU 2025 de la zone d'activité de Bel Air été approuvé à l'unanimité lors du conseil municipal du 23 avril 2026.

Budget CCAS

Son budget est indépendant du budget communal et n'est donc pas intégré au compte financier unique évoqué précédemment.

Le CCAS a pour mission de mener des actions sociales en faveur de la population de la commune et plus spécialement envers les personnes les plus en difficultés. La commune lui apporte une aide financière (sous forme de subvention) afin d'assurer cette mission lorsque ses recettes propres ne sont pas suffisantes.

En 2025, le CCAS a dépensé 8 844,18 € et a enregistré des recettes de 10 233,18 €.

Pour 2026, son budget primitif s'élève à 11 230,00 € en dépenses et en recettes. Ce budget intègre une subvention municipale de 2 500,00 € votée lors du conseil du 26 février 2026.

Pour les mêmes raisons que le budget principal, le CCAS n'a pas pu voter les 2 documents budgétaires en même temps.

Ainsi, le BP 2026 a pu être approuvé en conseil d'administration du 04 mars 2026, et le CFU 2025 par le nouveau conseil d'administration du CCAS réuni le 3 juin 2026.

Trésorerie : Le montant de la trésorerie (résultats cumulés des 3 budgets) au 31/12/2025 est de **776 022 €.**

L'ensemble des budgets de la Commune sont consultables en Mairie.

Fait à Larajasse

Madame le Maire,
Claude GOY

